

# Coopération transfrontalière en Europe

*Interreg, ESPON, URBACT: coopération à valeur ajoutée*



Avec le soutien de



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

**regio** Suisse

Netzwerkstelle Regionalentwicklung  
Centre du réseau de développement régional  
Centro della rete di sviluppo regionale  
Center da la rait per il svilup regional

# Coopération transfrontalière en Europe



## Sommaire

Coopération transfrontalière en Europe	2
Programmes de coopération territoriale	3
Interreg, ESPON et URBACT : des éléments de la politique régionale suisse	4
Des échanges enrichissants	5
Regard sur la pratique	6
Politique régionale de l'UE 2014-2020	8
Participation suisse 2014-2020	9
Interreg V A France-Suisse	10
Interreg V A Italie-Suisse	11
Interreg V A Rhin supérieur	12
Interreg V A Alpes rhénanes– Lac de Constance–Haut-Rhin	13
Interreg V B Espace alpin	14
Interreg V B Europe du Nord-Ouest	15
Interreg Europe	16
URBACT III	17
ESPON 2020	17
EUSALP	18
INTERACT	19
regiosuisse	19

### Impressum

#### Editeurs/conception, rédaction et réalisation

Coordinations régionales et nationales  
suisses Interreg V, SECO,  
regiosuisse – Centre du réseau de développement régional

#### Réalisation graphique

Kurt Brunner

#### Traduction

Michel Curchod

#### Photos

Priska Ketterer, Lucerne; Stefan Bohrer (p. 12 à gauche);  
Vincent Bourrut (p. 7 au milieu); David Cesbron/Région  
Franche-Comté (p. 4 à droite); CLUSTERIX (p. 16); Massimo  
Colombo (p. 11 à gauche); Comet Photoshopping GmbH/  
Dieter Enz (p. 15 à gauche); ESPON (p. 8 à droite);  
www.gzh.de (p. 6 à gauche); Haus der elektronischen Künste  
Basel (p. 12 à droite); P.-W. Henry (p. 10 à gauche); IBK-  
Archiv/BA21/Korner (p. 13 à gauche); Alexander Jaquemet  
(p. 14 à droite); Keystone/Gaetan Bally (p. 8 à gauche);  
Keystone/Branko de Lang (p. 8 au milieu); Keystone/Thedi  
Suter (p. 2 à droite); KTS (p. 6 au milieu); mon-univert.fr  
(p. 7 à gauche); Rhätische Bahn/Peter Donatsch (p. 11 à droite);  
Ingrid Singh, Biozentrum der Universität Basel (p. 6 à droite);  
Varlet (p. 10 à droite); Dietmar Walsler (p. 2 à gauche);  
Erich Westendarp/pixelio.de (p. 15)

#### Impression

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg

#### Edition

Janvier 2015

Téléchargement et distribution de la brochure en allemand,  
français et italien sur [www.interreg.ch](http://www.interreg.ch)

**Interreg aide les régions d'Europe à relever les défis transfrontaliers et transnationaux – une nécessité pour créer des emplois, réduire les disparités sociales, développer les infrastructures de transport ou protéger l'environnement dans le monde fonctionnellement interdépendant d'aujourd'hui. Seule la coopération à travers les frontières permet d'atteindre les buts fixés le mieux possible et avec le maximum d'efficacité.**

A l'heure actuelle, la vie et le travail se déroulent dans des espaces dits fonctionnels, qui ne se s'en tiennent plus aux frontières administratives. Les échanges intensifs au-delà des frontières de la commune, du canton et, de plus en plus, du pays sont quotidiens. Le développement de l'Europe au cours des dernières décennies a levé de nombreux obstacles douaniers. Beaucoup de gens habitent d'un côté, mais consomment ou travaillent de l'autre côté. Les entreprises trouvent aussi leurs clients, leurs partenaires et leur personnel qualifié en faisant fi des frontières traditionnelles. Dans ce monde globalisé, il est indispensable de penser et d'agir au niveau des espaces fonctionnels. La collaboration avec le voisin ouvre de nouveaux horizons, permet d'apprendre l'un de l'autre et rend possibles des projets avantageux pour les deux parties.

## Politique régionale de l'UE (politique de cohésion)

Après la politique agricole, la politique régionale est la deuxième politique de soutien de la Commission européenne en termes d'importance financière. Différents fonds (p. ex. Fonds de cohésion, Fonds européen de développement régional) aident les États membres à renforcer le développement économique et le développement durable des régions européennes et à favoriser la cohésion sociale et territoriale. Depuis les années 1970, nombre d'activités de recherche, d'infrastructures de transport, d'optimisations administratives et de projets importants dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du traitement des déchets ont été réalisés par le biais de la politique régionale.

Avec Interreg, la Commission européenne a créé au début des années 1990 un instrument qui soutient la coopération au-delà des frontières nationales. Sur quatre périodes de promotion à ce jour, les programmes Interreg – ainsi que des programmes URBACT et ESPON depuis 2002 – ont permis, grâce à des milliers de projets, de renforcer la coopération dans toute l'Europe. Au cours des années 1990, il a d'abord fallu mettre en place la collaboration à de nombreux endroits. Aujourd'hui, l'intérêt se focalise sur des objectifs communs plus concrets.

Pour la Suisse, collaborer avec ses voisins revêt une importance centrale et constitue une priorité de sa politique extérieure. Les marchés des biens, du travail et de la recherche, mais aussi les réseaux de transport et les offres culturelles ont aujourd'hui une orientation internationale. Conformément à cette situation, la Confédération et les cantons déploient également leur action au-delà des frontières dans de nombreux domaines : ils soutiennent par exemple des projets d'infrastructure transfrontaliers et des projets de recherche internationaux ou régulent en collaboration avec leurs voisins la protection et l'utilisation de plans et de cours d'eau communs comme le lac de Constance, le lac Léman ou le Rhin. Au niveau politique et technique, ils pratiquent des échanges réguliers et intensifs avec les pays voisins. La Confédération et les cantons participent en outre activement aux programmes de coopération territoriale de l'UE.

Interreg et URBACT permettent à la fois d'atteindre des objectifs de politique sectorielle – notamment dans le domaine du développement économique – et de favoriser la compréhension mutuelle par une collaboration concrète. Le programme ESPON contribue à améliorer les connaissances scientifiques sur le développement régional et territorial.

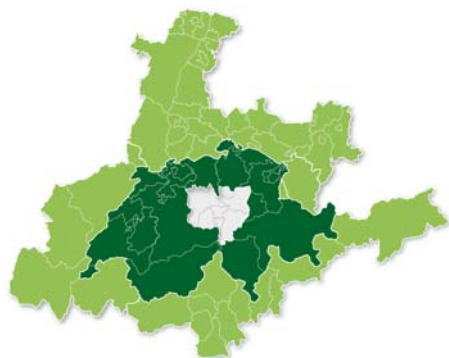
# Programmes de coopération territoriale

Depuis la période de promotion 2007-2013, les différents instruments de promotion de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en Europe sont regroupés sous le terme générique de « Coopération territoriale européenne (CTE) ».

La Coopération territoriale européenne (CTE) comprend trois volets :

## Programmes transfrontaliers

Le volet transfrontalier de la CTE favorise la coopération entre régions voisines à travers 59 programmes Interreg A au total. L'action commune doit permettre d'atteindre des objectifs plus facilement et à meilleur compte. Des ponts sont en outre jetés par-dessus les frontières nationales. La Suisse participe à quatre programmes : France-Suisse (p. 10), Italie-Suisse (p. 11), Rhin supérieur (p. 12) et Alpes rhénanes–Lac de Constance–Haut-Rhin (p. 13). Des partenaires suisses participent en outre à certains projets du programme franco-italien Alcotra (p. 18).



## Programmes transnationaux

Le volet transnational de la CTE favorise la coopération dans de grandes régions à travers 13 programmes Interreg B. Ces territoires s'étendent sur plusieurs pays et régions qui font souvent face aux mêmes défis en raison de leur situation géographique et économique. Les programmes Interreg B permettent de relever ces défis ensemble. La Suisse participe aux programmes Espace alpin (p. 14) et Europe du Nord-Ouest (p. 15).



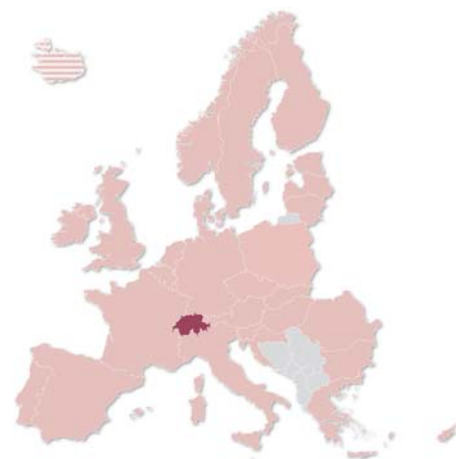
Zone de programmation Espace alpin



Zone de programmation Europe du Nord-Ouest

## Echanges interrégionaux

Le volet interrégional de la CTE favorise les échanges d'expériences en Europe. Les programmes doivent relier les connaissances sur différentes thématiques, mais aussi aider les autres programmes de la politique régionale à apprendre les uns des autres comment améliorer la mise en œuvre. Le volet interrégional comprend le programme Interreg Europe (p. 16), le programme d'échange d'expériences entre villes URBACT (p. 17), l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire ESPON (p. 17) et le programme d'accompagnement INTERACT (p. 19). La Suisse participe à tous ces programmes.



■ Zones de programmation Interreg Europe et URBACT

■ Zone de programmation ESPON

[www.interreg.ch](http://www.interreg.ch)

## Stratégies macrorégionales

Les trois volets de la CTE sont complétés depuis 2009 par des stratégies macrorégionales qui ont pour but de mieux valoriser le potentiel des grandes régions. Ces stratégies visent à déterminer les défis communs à des régions géographiques données et à définir des objectifs. Il s'agit ainsi de renforcer les coopérations existantes et de simplifier l'harmonisation des modalités de collaboration aux niveaux économique, social et territorial. La Suisse est impliquée dans la Stratégie macrorégionale pour la région alpine (EUSALP, p. 18).

# Interreg, ESPON et URBACT : des éléments de la politique régionale suisse



**La Nouvelle politique régionale (NPR) est entrée en vigueur en 2008. C'est par elle que la Confédération et les cantons soutiennent le développement économique des régions de montagne, des autres régions rurales et des régions frontalières de la Suisse. La NPR doit permettre d'améliorer les conditions cadres économiques pour les activités entrepreneuriales et de promouvoir de manière qualitative et durable les innovations, la production de valeur ajoutée et la compétitivité.**

La NPR est une politique structurelle axée sur l'économie qui soutient les changements structurels dans les régions de montagne, rurales et frontalières et qui renforce leur compétitivité. Elle contribue à la création et à la sauvegarde d'emplois ainsi que, de manière indirecte, à l'occupation décentralisée du territoire et à la réduction des disparités régionales. L'orientation stratégique de la NPR est contrôlée et développée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Sa mise en œuvre relève en premier lieu de la responsabilité des cantons.

La NPR réunit les instruments de politique régionale de la Confédération. Elle soutient des projets cantonaux et intercantonaux ainsi que la participation de la Suisse à la Coopération territoriale européenne (CTE) dans le cadre d'Interreg, d'ESPO et d'URBACT.

## Particularités de la participation suisse

Etant donné que la Confédération finance la participation à Interreg, à ESPON et à URBACT par le biais de la NPR, les règles de celle-ci s'appliquent à leur mise en œuvre en Suisse :

Pour obtenir des aides financières de la NPR, les projets doivent poursuivre, du côté suisse, l'objectif de base de la NPR : la promotion de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et de la création de valeur ajoutée. Les cantons et les tiers peuvent aussi soutenir, avec leurs propres fonds ainsi que ceux d'autres offices fédéraux, communes, entreprises ou fondations, des projets qui ont par exemple pour but l'amélioration des infrastructures de transport ou les échanges culturels, sans pour autant contribuer aux objectifs de la NPR. Dans le cadre d'Interreg B, d'ESPO et d'URBACT, la NPR peut également soutenir des projets qui ne poursuivent certes pas d'objectifs spécifiques à la NPR, mais revêtent une importance stratégique nationale.

[www.regiosuisse.ch](http://www.regiosuisse.ch)  
[www.interreg.ch](http://www.interreg.ch)

## La NPR se compose de trois volets stratégiques

Le volet 1 est le pilier central de la NPR. Il soutient des initiatives, des projets et des programmes qui renforcent l'innovation, la création de valeur ajoutée et la compétitivité dans les régions. L'esprit d'entreprise et la capacité d'innovation sont les valeurs centrales qui permettent de renforcer la compétitivité régionale et d'atteindre une croissance qualitative. Dans le volet 1, la Confédération, les cantons et les régions collaborent étroitement avec les acteurs de l'économie. La responsabilité de sa mise en œuvre incombe aux cantons.

Le volet 2 de la NPR vise à renforcer la coopération et l'exploitation des synergies entre la politique régionale et d'autres politiques sectorielles de la Confédération ayant un impact territorial. Il s'agit principalement des politiques de l'innovation, des PME, du tourisme, de l'agriculture et de l'énergie. Les cantons et les régions bénéficient également des synergies qui en résultent et sont incités à coopérer de façon analogue. La responsabilité de la mise en œuvre du volet 2 incombe à la Confédération.

Le volet 3 est consacré à l'organisation et à l'exploitation d'un système de connaissances sur le développement régional, à la qualification des gestionnaires régionaux et à un monitoring du développement économique des diverses régions de la Suisse. Le Centre du réseau de développement régional – regio-suisse –, financé par le SECO (p. 19), réalise une part importante de ces tâches depuis 2008. La responsabilité de la mise en œuvre du volet 3 incombe à la Confédération.

## Des échanges enrichissants



### **Les évaluations réalisées à ce jour ont dressé un bilan positif de la participation suisse à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en Europe.**

Au cours des années 1990, la participation de la Confédération, des cantons et des régions poursuivait surtout des objectifs d'intégration. Le but premier était la coopération elle-même, qui a permis d'approfondir la confiance entre les acteurs grâce à une meilleure connaissance mutuelle. Depuis que les structures nécessaires sont établies à de nombreux endroits, l'intérêt se porte davantage sur des objectifs concrets, tels que la création d'emplois, la mise en réseau de régions touristiques ou l'organisation de programmes d'échanges d'apprentis.

Avec Interreg IV, ESPON 2013 et URBACT II, cette évolution s'est poursuivie au cours de la période de promotion 2007-2013. Avec l'intégration de ces instruments dans la politique régionale de la Confédération (NPR), la participation de la Suisse s'est concentrée sur des projets axés sur l'économie, autrement dit sur des projets qui créent une valeur ajoutée réelle pour le développement économique régional.

Responsables de la mise en œuvre d'Interreg, les cantons font une évaluation positive de la participation à Interreg IV. Ils jugent la collaboration très importante surtout pour les régions frontalières – notamment les agglomérations frontalières. En fin de compte, ils ont soutenu un très large éventail de projets portant sur une multitude de thématiques. Notamment sur les thèmes de la recherche et de la promotion de l'innovation ainsi que du tourisme, ils ont pu réaliser des projets rattachés à plusieurs programmes et qui ont déployé un impact sur le développement économique régional. C'est le cas par exemple du projet BodenseeMeeting (p. 6), qui offre une plate-forme qui rend plus visible et plus compétitive sur le marché international l'infrastructure de congrès existante et en cours de développement dans la région. Le projet transnational CABEE (p. 7) et le projet NEUREX+ de la région du Rhin supérieur (p. 6) montrent ce qu'il est possible de faire dans le domaine de l'innovation. Tandis que l'un a pour but, à l'interface entre durabilité et innovation, de soutenir les compétences dans le domaine des bâtiments zéro énergie dans l'espace alpin par une mise en réseau, l'autre favorise dans la région du Rhin supérieur le développement d'une recherche et d'une innovation d'excellence dans le domaine des neurosciences au niveau académique et industriel. En outre, les projets relatifs au covoiturage (p. 7) sur le territoire du programme France-Suisse proposent des solutions innovantes de services au sein de régions fonctionnelles.

A côté des projets soutenus par les fonds de la NPR, d'autres projets importants pour les régions ont pu être réalisés au cours des dernières années grâce à des financements privés, locaux, cantonaux et nationaux autres que ceux de la NPR. Le succès a été particulièrement net pour les projets consacrés à la thématique des transports qui ont accru l'attractivité des régions frontalières par un développement transfrontalier des transports publics ou par des communautés tarifaires.

# Regard sur la pratique



**Au cours de la période de programmation 2007-2013, les partenaires suisses ont participé à plus de 450 projets de la Coopération territoriale européenne (CTE). Les exemples suivants donnent un aperçu de la pratique de mise en œuvre.**

## **BodenseeMeeting**

Interreg IV A Alpes rhénanes–  
Lac de Constance–Haut-Rhin

L'événementiel est une branche économique importante pour la région du lac de Constance. Environ 200 millions d'euros ont été investis dans de nouvelles infrastructures événementielles au cours des dernières années, et il existe d'autres projets. Le réseau du projet BodenseeMeeting intègre 13 salles et organisations de congrès en Allemagne, en Autriche, dans la Principauté du Liechtenstein et en Suisse, ce qui améliore leur visibilité pour les organisateurs internationaux d'événements. La commercialisation sous une marque commune a pour but d'attirer plus facilement dans la région des assemblées, des congrès et des événements. Un forum créé dans le cadre du projet se consacre à l'étude du congrès du futur : il s'agit du premier projet de recherche sur les congrès dans l'espace germanophone qui fait dialoguer spécifiquement des spécialistes de l'apprentissage. Des experts de diverses disciplines scientifiques développent par exemple dans le « BodenseeMeeting-Lab » des dramaturgies, des formes de communication et des méthodes pratiques pour les organisateurs de congrès. Le dialogue avec les collaborateurs, les clients et les partenaires du groupe BodenseeMeeting apporte à la région une importante contribution scientifique, diffusée notamment sur une plate-forme Internet. Ce projet a eu un écho important auprès des clients. Avec un financement initial relativement modeste, il a permis la collaboration des acteurs économiques sous une forme qui apporte des avantages à chacun et permet de se démarquer de la concurrence. La collaboration et le forum de recherche sur les congrès se poursuivront indépendamment du soutien public.

[www.bodenseemeeting.com](http://www.bodenseemeeting.com)

## **NEUREX+ : concurrence et innovation**

Interreg IV A Rhin supérieur

Le réseau trinational NEUREX regroupe environ 110 instituts de recherche, qui comptent ensemble plus de 1200 chercheurs, mais aussi des entreprises pharmaceutiques actives dans le domaine des neurosciences fondamentales, cliniques et appliquées. NEUREX s'est donné pour mission de promouvoir les processus et les synergies qui permettent le développement d'une recherche et d'une innovation d'excellence dans les domaines académique et industriel. Le but était de consolider, de développer et de dynamiser la structure trinationale de la recherche de pointe en neurosciences, notamment pour lutter activement contre la fuite des cerveaux. C'est ainsi qu'il a soutenu la formation d'excellence dans les nouvelles technologies des neurosciences, notamment par des bourses transfrontalières pour 22 thèses de doctorat. Il a créé des emplois pour des collaborateurs de recherche frais émoulus et soutenu spécifiquement l'établissement ou le retour de chercheurs. Il a également soutenu la création de start-ups dans le domaine des neurosciences. De nombreuses manifestations – par exemple dans le cadre de la « Semaine du cerveau 2014 » – ont servi à sensibiliser le public aux neurosciences et à leur importance pour la région du Rhin supérieur.

[www.neurex.org](http://www.neurex.org)



### «Promotion du covoiturage à l'échelle de l'Arc jurassien» et «Covoiturage transfrontalier dans le Bassin lémanique»

Interreg IV A France-Suisse

Entre la France et la Suisse, les déplacements pendulaires domicile-travail deviennent problématiques et ont un impact négatif sur les conditions cadres d'un bon développement du territoire transfrontalier. Dans ce contexte, deux projets de promotion du covoiturage ont été mis en place, dans l'Arc jurassien et le Bassin lémanique.

Depuis 2011, huit partenaires institutionnels (dont les cantons de JU, BE, NE et VD) se sont associés pour mettre en place un programme d'incitation au covoiturage pour les collaborateurs des entreprises de l'Arc jurassien. Le projet développe un dispositif participatif impliquant autant les collectivités que les entreprises et leurs collaborateurs (adhésion de plus de 70 entreprises et de près de 20 000 employés), via notamment une plate-forme téléphonique et un site Internet interactif. Il s'agit d'ici 2017 de mettre en place un service aux entreprises et d'en assurer la pérennité financière.

Dans la région lémanique, dont le bassin d'emploi dynamique est caractérisé par le travail frontalier, 7 partenaires institutionnels (dont les cantons de VD, GE et VS) se sont associés depuis 2013 pour développer la pratique du covoiturage, en complémentarité des solutions de transport en commun existantes, dans le cadre d'une politique globale de mobilité durable. L'objectif est d'organiser un service transfrontalier tout en renforçant l'offre d'aires de covoiturage, ainsi que de sensibiliser tant le grand public que les travailleurs frontaliers et les employeurs suisses.

[www.covoiturage-arcjurassien.com](http://www.covoiturage-arcjurassien.com)

### CABEE

Interreg IV B Espace alpin

Le projet transnational CABEE vise à promouvoir la réalisation de bâtiments zéro énergie dans les Alpes et ainsi à contribuer à une utilisation efficace des ressources et aux objectifs de la politique climatique. Il a développé à cet effet des lignes directrices pour la définition, la construction ou la rénovation, l'évaluation et la promotion de bâtiments zéro énergie (net zero energy buildings NZEB). Il est possible ainsi de mettre des bases de décision et des impulsions pour de futurs projets à la disposition des acteurs de la politique, de l'urbanisme et de la mise en œuvre. Pour développer ces lignes directrices, CABEE se fonde sur les résultats et les facteurs de succès obtenus dans le cadre de projets européens, déjà achevés ou en cours, et de projets du programme Espace alpin.

Les participants au projet sont des hautes écoles, des administrations régionales et des réseaux ; le partenaire suisse est l'association InnovationsTransfer Zentralschweiz (ITZ). Le projet a réalisé différentes mesures pilotes afin de mieux positionner le bâtiment basse énergie sur le marché. Un label transnational pour les bâtiments basse énergie a pu être développé dans le cadre du projet. Un label de ce genre non seulement facilite le marketing et la communication efficace des mesures zéro énergie dans le domaine de la construction, mais aussi favorise le dialogue spécifique à ce domaine et renforce l'activité locale.

[www.cabee.eu](http://www.cabee.eu)



Informations sur d'autres projets auxquels participe la Suisse dans le cadre de la Coopération territoriale européenne sous : [www.regiosuisse.ch/projets](http://www.regiosuisse.ch/projets) → Base de données des projets NPR → Autres bases de données

# Politique régionale de l'UE 2014-2020



La politique régionale de l'UE – la politique de cohésion – est une politique d'investissement qui a pour but de créer des emplois, de stimuler la compétitivité et la croissance économique, d'améliorer la qualité de vie et de favoriser le développement durable. Durant la période 2014-2020, la Commission européenne investira, par le biais de la politique régionale, 325 milliards d'euros au total dans le développement régional. Ces fonds seront complétés par des financements nationaux et régionaux. La Coopération territoriale européenne (CTE), ses instruments Interreg, URBACT, ESPON et INTERACT ainsi que les stratégies macrorégionales telles qu'EUSALP constituent la partie transfrontalière de la politique régionale et doivent contribuer à promouvoir le développement économique, social et écologique de l'UE et de ses pays voisins non seulement au sein des différentes régions, mais aussi au-delà des frontières. Les programmes soutenus doivent donc contribuer en priorité à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 (cf. encadré).

Durant la période 2014-2020, 8,9 milliards d'euros du budget de la politique régionale de l'UE seront à la disposition des 80 programmes CTE.

Pour la période de programmation 2014-2020, la politique régionale de l'UE a été soumise à un changement de paradigme. Jusqu'à présent, elle visait la péréquation, les fonds étaient distribués relativement largement et investis dans de nombreuses activités. Elle poursuit

maintenant une politique de croissance qualitative plus focalisée sur l'innovation. Elle veut investir les fonds de manière plus ciblée et miser sur des secteurs stratégiques de croissance (cf. encadré). Elle vise en outre des objectifs clairs et mesurables et exige des Etats membres le respect de certaines conditions de base s'ils veulent utiliser les fonds de la politique régionale. Elle prévoit également une meilleure coordination des différents programmes de soutien.

## Stratégie Europe 2020

La stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive poursuit cinq objectifs principaux qu'elle prévoit d'atteindre d'ici à 2020 :

- **Emploi** : 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi.
- **Innovation** : 3 % du produit intérieur brut de l'UE devrait être investi dans la recherche et le développement.
- **Changement climatique** : Les objectifs « 20/20/20 » en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport à 1990, augmentation à 20 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie et amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique).
- **Formation** : Le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devrait avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent.
- **Pauvreté** : Le nombre de personnes menacées par la pauvreté devrait diminuer de 20 millions.

## Secteurs stratégiques de croissance de la politique régionale de l'UE

La politique régionale de l'UE 2014-2020 mise sur l'investissement ciblé des ressources financières dans des secteurs stratégiques de croissance. Ses programmes, y compris la CTE, se réfèrent désormais à 11 thématiques et les Etats membres doivent concentrer leurs investissements. Les différents programmes CTE sélectionnent parmi ces thématiques les priorités qu'ils définissent. Les thématiques 1 à 4 sont prioritaires :

- 1) recherche, développement technologique et innovation
- 2) technologies de l'information et de la communication (TIC)
- 3) renforcement de la compétitivité des PME
- 4) économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>
- 5) changement climatique et gestion des risques
- 6) environnement et utilisation rationnelle des ressources
- 7) transports durables
- 8) emploi et mobilité de la main-d'œuvre
- 9) inclusion sociale et lutte contre la pauvreté et la discrimination
- 10) éducation et formation tout au long de la vie
- 11) amélioration des capacités institutionnelles des autorités publiques



# Participation suisse 2014-2020



La Confédération et les cantons continuent à soutenir la participation de la Suisse à la Coopération territoriale européenne au cours de la nouvelle période de programmation dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR). Par rapport à la période précédente, les contributions des pouvoirs publics suisses ont considérablement augmenté. En outre, des projets qui ne correspondent pas aux objectifs de la NPR seront soutenus par des ressources financières privées ainsi que cantonales et nationales provenant d'autres politiques sectorielles.

Les nouveautés de la politique régionale de l'UE entraînent une réorientation de la Coopération territoriale européenne (CTE) et influencent aussi la participation suisse à Interreg V, à ESPON 2020 et à URBACT III. En se focalisant sur un petit nombre de thématiques et en visant des objectifs concrets, la nouvelle politique régionale de l'UE – et avec elle la CTE – s'est rapprochée de la politique régionale suisse (NPR), qui suit les mêmes principes. Une conception commune peut faciliter la collaboration au sein des programmes. Comme avec la NPR en Suisse, les projets soutenus dans le cadre de la CTE au cours de la période de promotion 2014-2020 doivent être sélectionnés et évalués plus systématiquement en fonction de leurs impacts, ce qui permettra aux cantons de mieux atteindre les objectifs qu'ils poursuivent avec la NPR par le biais de projets de la CTE.

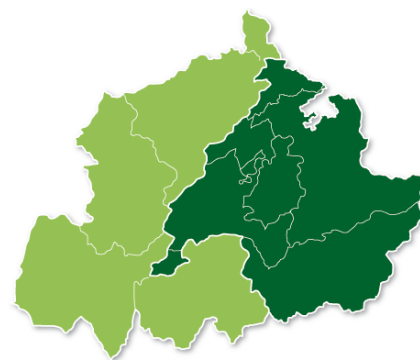
Les thèmes prioritaires des programmes CTE auxquels la Suisse participe durant la période de programmation 2014-2020 (cf. p. 10-19) sont définis en fonction des thématiques qu'impose la politique régionale de l'UE (cf. encadré). Selon le programme, les projets peuvent être déposés soit dans le cadre d'appels à projets à date fixe, soit tout au long de l'année. Les coordinations régionales suisses de chaque programme fonctionnent comme services de conseil pour les acteurs intéressés et les partenaires suisses. Elles renseignent sur les priorités thématiques, les procédures de requête et les critères de sélection des projets, aident à chercher des partenaires et offrent aussi du soutien au cours de la mise en œuvre des projets.

Les services de coordination sont libres, durant la période de programmation 2014-2020, d'approuver tout projet qui leur paraît judicieux. Les partenaires suisses sont libres de participer à tous les projets et peuvent lancer eux-mêmes des projets dans le cadre de la CTE. La NPR ne soutient toutefois que des projets qui renforcent la compétitivité d'une région et accroissent la valeur ajoutée. Elle se concentre sur les projets dont les entreprises régionales peuvent bénéficier directement. L'évaluation qui détermine si un projet peut être soutenu par des aides financières de la NPR est centrée sur son impact et non sur son orientation thématique. Les fonds NPR peuvent donc aussi soutenir des projets du domaine environnemental ou social si par exemple ils créent concrètement des emplois.

Comme lors des périodes de programmation précédentes, il n'est possible de financer par le biais d'Interreg, d'ESPON et d'URBACT qu'une partie des coûts occasionnés par les projets. Une partie substantielle du financement doit en règle générale provenir de fonds propres ou de fonds de tiers.

# Interreg V A France-Suisse

*Pour une frontière dynamique*



**Le programme Interreg V A France-Suisse s'inscrit dans une longue tradition de coopération dans les territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique. Ces dynamiques transfrontalières anciennes sont appuyées par Interreg pour développer des projets structurants qui mobilisent largement les élus et les acteurs locaux.**

Le programme réunit deux espaces de coopération : le Bassin lémanique, fortement dominé par le tertiaire et composé de plusieurs grandes agglomérations, et l'Arc jurassien, plus éclaté, avec son savoir industriel en matière de micro-techniques, de plasturgie et de mécanique.

Le programme Interreg V démontre une ambition très largement renforcée. En ce sens, le canton de Fribourg, anciennement canton adjacent, a décidé de rejoindre pleinement le partenariat.

La gouvernance de ce programme bilatéral associe un pays membre et un pays non-membre de l'Union. Les partenaires suisses participent activement au pilotage du programme et à la mise en œuvre des objectifs tout en conciliant des cadres réglementaires distincts. Une coordination régionale unique réunit l'ensemble des cantons impliqués et un secrétariat technique conjoint suisse est mis en place en étroite collaboration avec les instances de gestion en France.

Conjointement, les partenaires français et suisses du programme ont élaboré une stratégie visant à consolider un espace fonctionnel dynamique afin de répondre aux enjeux relatifs à la compétitivité, au développement économique et à l'emploi. Les objectifs du programme s'insèrent respectivement dans les objectifs thématiques 1, 6, 7 et 8 du cadre stratégique commun de la Commission européenne.

Il s'agit tout d'abord d'encourager le transfert de savoir entre les acteurs de la recherche et du développement afin de favoriser les synergies au sein des filières clés spécifiques à l'espace de coopération. Le programme soutient également la gestion concertée des ressources régionales économiques et touristiques afin de stimuler les échanges d'expérience, de technologie ou de méthodologie. Il soutiendra en outre les actions visant à optimiser une dynamique de croissance économique régionale en améliorant la planification innovante de l'accessibilité. Enfin, le programme appuiera la diffusion de l'esprit d'entreprise dans la région et la mise en place d'offres innovantes conciliant les enjeux du marché de l'emploi et de la formation.

Tous les acteurs privés ou publics du tissu économique peuvent recevoir un soutien du programme dès lors que le projet est porté par un partenaire de chaque côté de la frontière. La plus-value de la dimension transfrontalière du projet est un élément essentiel d'analyse du projet en vue de sa programmation.

Le dépôt des projets s'effectue en général au fil de l'eau, mais des appels à projets pourront être effectués sur des thématiques précises durant la période de programmation.

Les partenaires suisses du programme ont souhaité se réunir au sein d'une coordination régionale Interreg dont la mise en œuvre stratégique et financière est déléguée à l'association intercantonale arcjurassien.ch, qui assure également la partie suisse du secrétariat technique conjoint.

[www.interreg-francesuisse.org](http://www.interreg-francesuisse.org)

## Point de contact

Coordination régionale Interreg  
arcjurassien.ch  
Rue de la Paix 13  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds  
france-suisse@interreg.ch



## Priorités

- Innovation, transfert de savoir
- Tourisme, gestion intégrée des ressources régionales, attractivité
- Planification de l'accessibilité
- Emploi, promotion de l'esprit d'entreprise

## Chiffres clés

- 38 982 km<sup>2</sup> de superficie
- 5,2 millions d'habitants
- Près de 110 000 frontaliers
- Cantons impliqués dans le programme : BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS

# Interreg V A Italie-Suisse



**Le programme de coopération transfrontalière entre la Suisse et l'Italie pour la période 2014-2020 est consacré à la résolution de problématiques concrètes qui touchent l'un des territoires les plus centraux et les plus stratégiques d'Europe.**

La zone de programmation du Interreg V A Italie-Suisse se situe au centre de l'Europe et comprend les cantons du Tessin, des Grisons et du Valais ainsi que les régions italiennes de Lombardie, du Piémont, d'Aoste et la province de Bolzano.

Un travail attentif de concertation pour le choix des priorités thématiques du programme a eu pour résultat que celles-ci s'étendent de la promotion de la compétitivité des petites et moyennes entreprises à la valorisation classique du patrimoine naturel et culturel, en passant par la promotion des transports durables. Le programme soutiendra également des projets dans le domaine de l'accessibilité des services sociaux d'intérêt général et des projets axés sur le renforcement de la gouvernance transfrontalière.

Les projets sont présentés selon une procédure d'appels à projets. Une attention particulière est accordée à la compatibilité des actions des projets avec la politique régionale fédérale (NPR) et avec les politiques sectorielles en vigueur au niveau cantonal. Les projets transfrontaliers entre la Suisse et l'Italie doivent, encore plus que par le passé, s'harmoniser avec les actions politiques en cours au niveau cantonal et avoir des retombées tangibles sur le territoire, en deçà et au-delà de la frontière.

Afin de permettre aux porteurs de projets de s'insérer au mieux dans ce nouveau contexte, on a envisagé d'instaurer des modalités opérationnelles au service des idées de projets. En effet, en ce qui concerne la partie du projet réalisée sur le territoire suisse, les porteurs de ce projet pourront bénéficier, dès l'idée initiale, des conseils des services cantonaux compétents. Le but de cette nouvelle façon de procéder est de travailler de manière efficace, afin que les ressources investies dans les projets soient réellement au service du territoire. Cela permet de bénéficier d'un partenariat adéquat et d'avoir un projet aux retombées transfrontalières claires et durables s'insérant de façon cohérente dans la mise en œuvre des lois sectorielles de référence.

Malgré l'unité des objectifs définie dans le programme, chaque canton concerné pourra mettre l'accent sur diverses priorités, qui seront communiquées lors de chaque appel à projets.

[www.interreg-italiasvizzera.it](http://www.interreg-italiasvizzera.it)

## Point de contact

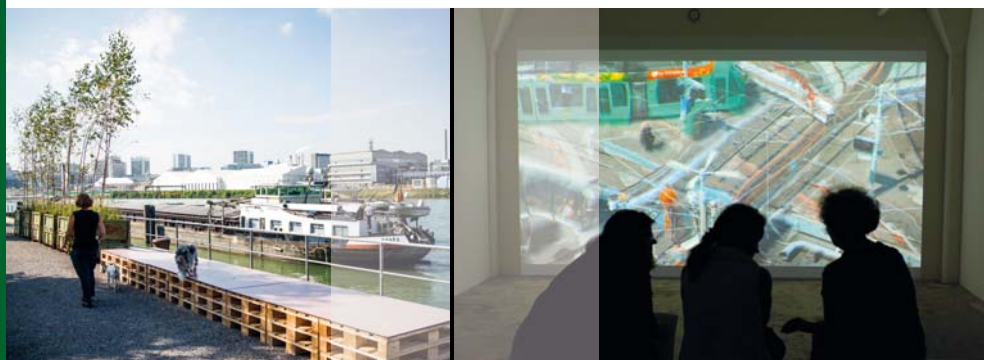
Coordinazione regionale Interreg  
Viale S. Franscini 17  
CH-6501 Bellinzona  
[italia-svizzera@interreg.ch](mailto:italia-svizzera@interreg.ch)

## Chiffres clés

- Env. 38 000 km<sup>2</sup> de superficie
- 4,9 millions d'habitants
- Frontaliers : TI env. 65 000, GR env. 5600, VS env. 3000
- Cantons impliqués dans le programme : GR, TI, VS

# Interreg V A Rhin supérieur

*Ensemble pour l'innovation et la croissance*



**Le Rhin supérieur est une région transfrontalière très intégrée. Pour exploiter ses atouts, celle-ci approfondit la coopération en matière de formation et de recherche, favorise le transfert de savoir et la mobilité des travailleurs et développe l'espace vital et économique trinational de façon sociale-ment et écologiquement durable. Le programme Interreg V A Rhin supérieur y contribue dans une mesure importante.**

L'espace du Rhin supérieur s'étend sur quatre régions : Palatinat du Sud, Alsace, Pays de Bade et Suisse du Nord-Ouest, ainsi que sur trois frontières nationales et deux régions linguistiques. Portion la plus longue de la frontière, le Rhin constitue certes une barrière naturelle, mais endosse un rôle important comme élément de liaison, par exemple pour la protection de l'environnement, la prévention des risques ou les transports. Le territoire situé entre la Forêt-Noire, les Vosges et le Jura suisse se caractérise par des espaces à dominante rurale, un réseau dense de villes, un taux élevé de travailleurs frontaliers et une valeur ajoutée supérieure à la moyenne nationale, avec un produit intérieur brut d'environ 235 milliards d'euros (39 300 euros par personne).

La coopération transfrontalière est plus ancrée dans le Rhin supérieur que dans d'autres régions frontalières européennes. Elle a déjà démarré dans les années 1960. Les structures de coopération sont aujourd'hui bien établies dans l'espace du Rhin supérieur. Elles permettent aussi d'associer à la formation transfrontalière de l'opinion des groupes d'acteurs peu intégrés jusqu'à présent. Mais elles permettent également de continuer à améliorer l'efficacité et les structures de la collaboration.

La région du Rhin supérieur mise depuis le début sur l'instrument Interreg. Les projets de coopération donnent de nouvelles impulsions dans l'espace vital et économique commun et

créent d'importantes synergies au-delà des frontières. La Suisse du Nord-Ouest en bénéficie aussi. Les cinq cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, du Jura et de Soleure ainsi que la Confédération mettent des fonds à disposition pour soutenir les projets. Les demandes peuvent être déposées par des acteurs de l'économie, des sciences, de la société civile et de l'administration. Les projets transfrontaliers soutenus répondent à l'un des douze objectifs spécifiques aux quatre axes du programme Interreg (cf. priorités) et ont un lien avec la zone de programmation. Dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), la Confédération participe aussi au programme. S'ils contribuent aux objectifs de la NPR – renforcement ou amélioration de la capacité d'innovation, de la création de valeur ajoutée et de la compétitivité –, les projets peuvent également bénéficier d'un soutien fédéral.

Les propositions de projets peuvent être déposées en permanence. Le comité trinational de suivi décide deux fois par an de leur soutien, après un examen approfondi. Des appels d'offres régionaux sont également planifiés, par exemple dans le domaine « recherche et développement ».

Dans le cadre d'Interreg et de la NPR, la Regio Basiliensis (IKRB) fonctionne comme service de coordination régional des cantons du nord-ouest de la Suisse et de la Confédération. Elle réunit ainsi plusieurs missions : elle a participé à la préparation du programme Interreg V A Rhin supérieur en Suisse du Nord-Ouest, siège dans les organes du programme et contribue activement à sa mise en œuvre. L'IKRB informe et conseille les partenaires de la Suisse du Nord-Ouest, examine l'éligibilité fédérale et/ou cantonale des projets proposés, gère les subventions fédérales et rend compte de son activité aux cantons, à la Confédération et au public.

[www.interreg-rhin-sup.eu](http://www.interreg-rhin-sup.eu)

## Point de contact

REGIO BASILIENSIS (IKRB)  
Freie Strasse 84  
CH-4010 Bâle  
[oberrhein@interreg.ch](mailto:oberrhein@interreg.ch)



## Priorités

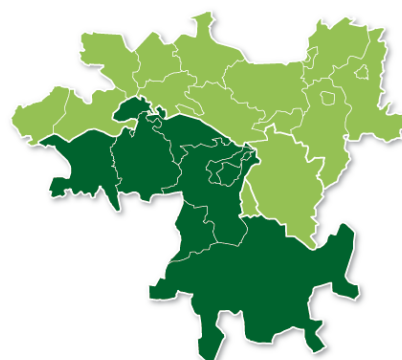
- Faire du Rhin supérieur une région transfrontalière de la connaissance et de l'innovation compétitive sur le plan international
- Promouvoir un développement respectueux de l'environnement dans les territoires, l'économie et la mobilité de l'espace transfrontalier
- Promouvoir l'emploi dans l'espace transfrontalier
- Promouvoir la coopération transfrontalière entre les administrations et les citoyens

## Chiffres clés

- 21 500 km<sup>2</sup> de superficie
- 6 millions d'habitants
- 116 700 frontaliers
- Cantons impliqués dans le programme : AG, BL, BS, JU, SO

# Interreg V A Alpes rhénanes–Lac de Constance–Haut-Rhin

## Vier Länder – ein Programm



**Le programme Interreg V A Alpes rhénanes–Lac de Constance–Haut-Rhin (ABH) veut valoriser davantage les potentiels existants de la région frontalière. Il se concentre non seulement sur l'amélioration de la compétitivité et de l'innovation, mais aussi sur la protection de l'environnement et l'amélioration de la gestion transfrontalière des problèmes.**

La zone de programmation s'étend sur la région frontalière située entre l'Allemagne, l'Autriche, la Principauté du Liechtenstein et la Suisse – région qui compte parmi les places économiques les plus performantes d'Europe. De nombreuses entreprises actives à l'échelle mondiale, dont beaucoup de leaders de leur secteur, sont ancrées dans la région. La structure économique est complexe, mais présente une proportion supérieure à la moyenne d'entreprises industrielles technologiques qui ont un taux d'exportation élevé. De nombreuses entreprises, souvent petites ou moyennes, proposent une multitude de places de travail et de formation très intéressantes. Elles sont complétées par des institutions de formation qualifiées, notamment des hautes écoles et des instituts de recherche. Pour diverses sous-régions, le tourisme est également un facteur économique important, voire décisif. La zone comprend un espace naturel diversifié. En son centre, le lac de Constance est un plan d'eau commun et particulièrement digne de protection, dont plus de quatre millions d'habitants tirent leur eau potable.

Le programme ABH a pour but de renforcer la coopération transfrontalière afin que la région frontalière puisse encore mieux exploiter ses potentiels. Les projets doivent apporter une plus-value concrète soit en améliorant la compétitivité et l'innovation dans la région, soit en atteignant des objectifs dans les domaines prioritaires : « compétitivité, innovation, emploi et formation », « environnement, énergie et transports » et « coopération administrative et engagement citoyen ».

Tout projet réussi commence par une bonne idée. Grâce au nouveau réseau qui se forme et aux intenses échanges transfrontaliers de connaissances, la mise en œuvre d'un projet apporte une plus-value à chaque partenaire. La contribution de soutien est conçue comme un financement initial unique qui doit permettre au projet de réussir son démarrage. Toute entreprise, organisation privée ou publique, mais aussi association ou personne privée peut déposer un projet. Les projets doivent impérativement avoir un caractère transfrontalier et être réalisés par au moins deux partenaires de pays différents, dont l'un doit avoir son siège dans un Etat membre de l'UE.

Les demandes de soutien peuvent être déposées à tout moment par voie électronique. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site Internet.

Du côté suisse, la Netzwerkstelle Ostschweiz représente les neuf cantons suisses qui participent au programme. Aux intéressés suisses, elle sert d'interface pour toutes les questions. Il est recommandé de la contacter au début de l'élaboration d'un projet, afin d'obtenir une première évaluation de l'éligibilité de l'idée et des indications sur la suite du processus.

[www.interreg.org](http://www.interreg.org)

### Point de contact

Netzwerkstelle Ostschweiz  
Regierungsgebäude  
CH-9001 St-Gall  
[abh@interreg.ch](mailto:abh@interreg.ch)



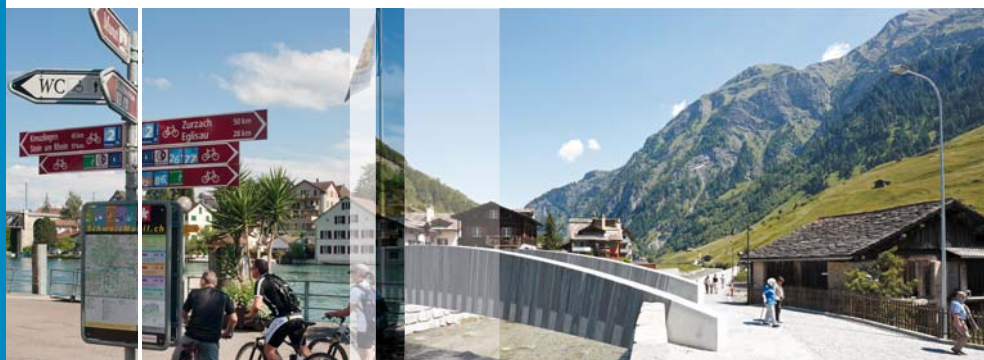
### Priorités

- Compétitivité, innovation, emploi et formation
- Environnement, énergie et transports
- Coopération administrative et engagement citoyen

### Chiffres clés

- 30 080 km<sup>2</sup> de superficie
- 5,8 millions d'habitants
- 46 600 frontaliers
- Cantons impliqués dans le programme : AG, AI, AR, GL, GR, SG, SH, TG, ZH

# Interreg V B Espace alpin



**Faire de l'espace alpin une place économique compétitive sur le plan international qui garantisse à ses habitants une qualité de vie élevée: tel est le but du programme Interreg V B Espace alpin. Renforcer la région dans son ensemble implique de relever des défis communs au niveau transnational.**

La zone de coopération du programme Espace alpin est définie de manière large et se caractérise par ses différentes cultures, des paysages uniques, mais aussi une économie spécialisée et innovante. La ceinture périalpine recèle quelques-unes des métropoles les plus attractives et les plus compétitives d'Europe, telles que Milan, Lyon, Zurich ou Vienne. La collaboration et la coordination au sein de l'espace alpin jouent par conséquent un rôle important pour que la région puisse exploiter sa situation centrale.

Avec ce programme, les régions et les Etats partenaires impliqués veulent promouvoir l'espace alpin par des mesures communes prises au niveau transnational et en faire, avec leurs partenaires privés, une région économiquement forte, attractive et durable.

Le volet économique du programme revêt une grande importance. Il prévoit de faire des Alpes une région dynamique dotée de PME locales solides. Il s'agit à cet effet de simplifier les conditions cadres pour la promotion de l'innovation, afin que le savoir-faire local gagne en visibilité à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace alpin.

Pour l'espace alpin – situé au centre de l'économie européenne –, les transports et les émissions de CO<sub>2</sub> constituent aussi des thèmes importants. Le programme Espace alpin a pour but de contribuer à réduire les niveaux d'émission et à garantir une mobilité durable et un mode d'existence efficient. Un autre objectif du programme est d'améliorer la qualité de vie et de protéger les écosystèmes. Il prévoit de sensibiliser au patrimoine culturel et naturel et de trouver des stratégies innovantes pour la gestion des ressources.

La gouvernance multi-niveaux et transnationale joue un rôle central dans tous les domaines du programme Espace alpin. Les instruments et les modèles internationaux qui améliorent les processus institutionnels et administratifs sont définis comme l'une des priorités du programme. Celui-ci constitue en outre un instrument central pour mettre en œuvre la Stratégie macrorégionale pour la région alpine (EUSALP, p. 18).

Les partenaires du programme Espace alpin peuvent à la fois bénéficier des échanges d'expériences dans un vaste réseau, nouer des partenariats professionnels et développer des solutions adaptées à leur région et à leur secteur économique. Des institutions de toute nature peuvent y participer. Les partenaires suisses ont aussi la possibilité d'assumer la responsabilité administrative de projets.

En Suisse, c'est l'Office fédéral du développement territorial (ARE) qui assure la participation opérationnelle à ce programme. Il sert d'interface pour les partenaires de projets et représente la Suisse au comité de pilotage du programme.

[www.alpine-space.eu](http://www.alpine-space.eu)

## Point de contact

Office fédéral du développement territorial (ARE)  
Affaires internationales  
CH-3003 Berne  
[interreg@are.admin.ch](mailto:interreg@are.admin.ch)



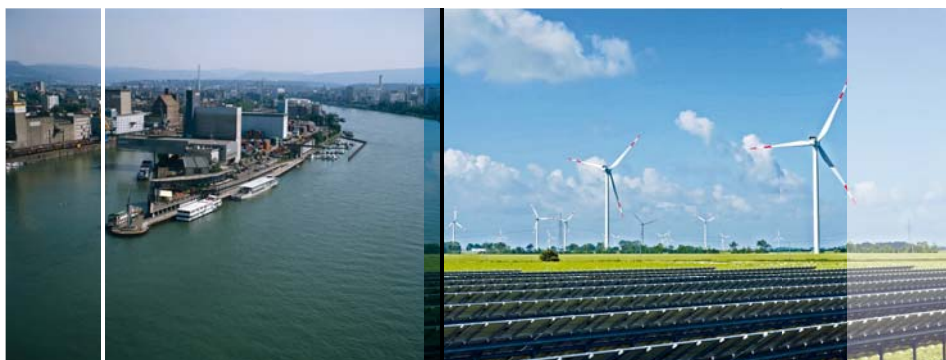
## Priorités

- Innovation dans l'économie, le domaine social et la gouvernance
- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et amélioration de la durabilité des transports et de la mobilité
- Utilisation durable du patrimoine culturel et naturel, protection des écosystèmes
- Gouvernance multi-niveaux et transnationale

## Chiffres clés

- 390 000 km<sup>2</sup> de superficie
- 70 millions d'habitants
- Etats impliqués : Suisse, Autriche, Liechtenstein, Slovaquie et certaines régions d'Allemagne, de France et d'Italie

# Interreg V B Europe du Nord-Ouest



**L'innovation, la recherche et le développement technologique sont les thèmes prioritaires du programme Interreg V B Europe du Nord-Ouest. L'Europe du Nord-Ouest, en tant que place économique attractive et durable, doit être mise en réseau au niveau transnational afin que les différents acteurs puissent faire face ensemble aux défis communs. L'objectif est que la région devienne ainsi un acteur clé international.**

La zone de programmation englobe une importante région économique et urbaine d'Europe, qui joue un rôle central dans les domaines de l'innovation, de la gouvernance et de la recherche.

Interreg V B Europe du Nord-Ouest favorise la coopération transnationale et soutient des projets qui contribuent à un développement territorial, social et économique durable et intégré. Une gestion améliorée des ressources naturelles et la protection de l'environnement y jouent aussi un rôle important. Des coopérations régionales doivent permettre de renforcer la région dans son ensemble.

L'Europe du Nord-Ouest est la région la plus densément peuplée d'Europe et comprend d'importants centres économiques et urbains comme Londres, Paris, Bruxelles, Luxembourg, Francfort ou Stuttgart. De nombreux projets du programme Europe du Nord-Ouest traitent donc de thèmes spécifiques aux villes. Cette région se distingue en outre par un grand nombre de travailleurs hautement qualifiés – surtout dans le domaine high-tech. L'économie de la connaissance et les échanges d'innovations ainsi que la promotion des PME locales sont donc des aspects centraux de ce programme.

Mais la région présente aussi des zones rurales. Le développement ville-campagne et les questions d'accessibilité jouent également un rôle important. Une place majeure est en outre accordée à l'innovation dans le domaine social et en matière d'environnement. A cet égard, les questions d'énergie et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sont primordiales.

Les partenaires du programme Europe du Nord-Ouest peuvent à la fois bénéficier des échanges d'expériences dans un vaste réseau, nouer des partenariats et développer des solutions adaptées à leur région et à leur secteur économique. Des institutions de toute nature peuvent participer à ce programme.

En Suisse, c'est l'Office fédéral du développement territorial (ARE) qui assure la participation opérationnelle à ce programme. Il sert d'interface pour les partenaires de projets et représente la Suisse au comité de pilotage du programme.

[www.nweurope.eu](http://www.nweurope.eu)

## Point de contact

Office fédéral du développement territorial (ARE)  
Affaires internationales  
CH-3003 Berne  
[interreg@are.admin.ch](mailto:interreg@are.admin.ch)



## Priorités

- Renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation
- Soutien au passage à une économie sobre en CO<sub>2</sub> dans tous les secteurs
- Protection de l'environnement et promotion de l'efficacité énergétique

## Chiffres clés

- 844 000 km<sup>2</sup> de superficie
- 180 millions d'habitants
- Etats impliqués : Suisse, Luxembourg, Belgique, Royaume-Uni, Irlande et certaines régions des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France

# Interreg Europe



- Zones de programmation Interreg Europe et URBACT
- Zone de programmation ESPON

**Le programme Interreg Europe favorise les échanges d'expériences entre les acteurs de la politique régionale à travers toute l'Europe: il a pour but de renforcer et de rendre plus efficaces les programmes nationaux et régionaux de la politique de cohésion ou régionale grâce à l'apprentissage mutuel et aux échanges sur les pratiques efficaces de la politique régionale.**

Des régions complètement différentes d'Europe sont souvent confrontées à des défis très similaires lorsqu'il s'agit de renforcer l'économie régionale. Il peut être utile de regarder au-delà des frontières pour chercher des solutions. Le programme Interreg Europe (IR-E) offre du soutien à cet effet. Il crée un cadre pour les échanges de savoirs et d'expériences (policy learning) à l'intention des acteurs de la politique régionale de toute l'Europe. Les projets IR-E doivent ainsi donner des impulsions tangibles pour de nouvelles approches en matière de politique régionale ou pour faire évoluer une politique.

Les résultats des projets IR-E doivent améliorer l'efficacité des programmes de l'UE en matière de croissance et d'emploi. La NPR vise aussi une exploitation rentable des savoir-faire. Le Secrétaire d'Etat à l'économie (SECO) a donc réservé des fonds pour la participation des partenaires suisses aux projets IR-E. Ces fonds sont à la disposition des acteurs qui conçoivent ou mettent en œuvre des mesures de politique régionale, pour les échanges d'expériences et le transfert de savoir. Les acteurs concernés sont par exemple les autorités cantonales et les centres de management régionaux, mais aussi d'autres acteurs qui font partie d'un Système d'innovation régional, tels que « facilitateurs de l'innovation », intermédiaires pour le transfert de savoir et de technologie (TST), clusters ou start-ups, chambres de commerce régionales et hautes écoles, dans la mesure où ils ont un mandat concret des élus concernant l'élabora-

tion de mesures de politique régionale. Les projets doivent en outre intégrer les décideurs politiques importants de la région.

Le programme IR-E se focalise sur quatre thématiques (cf. priorités). Les priorités « Systèmes régionaux d'innovation » et « compétitivité des PME » sont particulièrement intéressantes du point de vue de la NPR. Thèmes envisageables pour des projets dans ces domaines: modèles régionaux de gouvernance pour les systèmes d'innovation des PME, développement d'une compétence stratégique de gestion de l'innovation, amélioration de la coopération entre entreprises et hautes écoles, nouvelles idées pour le transfert d'innovations ou mise sur pied d'un service régional de l'innovation. Les acteurs suisses peuvent aussi participer aux projets des deux autres domaines prioritaires. Ces projets peuvent être financés par d'autres politiques sectorielles.

Pour chaque thème prioritaire du programme, on crée une plate-forme pour réunir et préparer le savoir-faire des projets à l'intention des intéressés. Les pôles de compétence qui en résultent peuvent offrir aux régions des services tels qu'évaluations par les pairs, mise en contact avec des partenaires de projet, aide à la création de centres régionaux d'innovation ou à l'intégration des hautes écoles dans les systèmes d'innovation. Ces plates-formes ont aussi pour but d'élargir l'accès aux résultats du programme prédécesseur d'Interreg Europe: Interreg IV C.

Dans le cadre du programme, probablement trois à cinq appels à projets auront lieu du printemps 2015 à 2018 environ. Les acteurs suisses sont admis comme partenaires de projet, mais non comme chefs de file. Il est donc opportun de prendre contact de bonne heure avec des partenaires potentiels de l'UE.

[www.interregeurope.eu](http://www.interregeurope.eu)

## Point de contact

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)  
Politique régionale et d'organisation  
du territoire  
CH-3003 Berne  
[interregeurope@interreg.ch](mailto:interregeurope@interreg.ch)

## Priorités

- Politique de renforcement de la recherche, de développement technologique et d'innovation
- Politique de promotion de la compétitivité des PME
- Politique de soutien au passage à une économie sobre en CO<sub>2</sub> dans tous les secteurs
- Politique de protection de l'environnement et de soutien à une utilisation efficace des ressources

## Chiffres clés

- 519 millions d'habitants
- Etats impliqués: tous les Etats de l'UE, Suisse et Norvège



## URBACT III

### *Connecting cities – building successes*

**Les villes sont des promotrices importantes du développement territorial régional. Non seulement elles-mêmes, mais aussi des régions entières peuvent tirer profit de mesures ciblées. Le programme URBACT III aide les villes à se développer de façon durable.**

URBACT est un programme qui soutient les échanges entre villes et qui entend contribuer à un développement urbain durable en mettant à disposition un outil d'échange et en mettant sur pied des groupes de travail thématiques. Ces réseaux se composent de sept villes en moyenne et sont en général actifs durant trois ans. Chaque ville participante crée un groupe d'action local qui développe des solutions pour elle-même sur la base des connaissances obtenues. Environ 500 villes de 29 pays d'Europe y ont participé au cours de la dernière période de programmation (2007-2013).

L'objectif prioritaire est le développement urbain durable. Le programme URBACT a pour but d'améliorer le développement et la

mise en œuvre intégrative et participative de politiques urbaines durables. Il communique à l'échelle européenne les bonnes pratiques et les expériences tirées des projets d'échange. Il pousse ainsi les villes à se donner des impulsions les unes aux autres.

La zone de programmation d'URBACT III comprend les pays de l'UE ainsi que la Suisse et la Norvège. Toutes les villes suisses ont la possibilité d'y participer en tant que partenaires d'un réseau. Le programme offre aussi aux petites villes la possibilité de nouer des contacts internationaux avec les villes qui ont des défis analogues à relever.

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) représente la Suisse au comité de suivi. Il soutient en outre activement les villes suisses qui souhaitent participer à URBACT.

[www.urbact.eu](http://www.urbact.eu)

#### Point de contact

Office fédéral du développement territorial (ARE)  
Affaires internationales  
CH-3003 Berne  
[interreg@are.admin.ch](mailto:interreg@are.admin.ch)



#### Priorités

- Mise en œuvre intégrative et participative d'une politique urbaine durable
- Développement et mise en œuvre de stratégies de développement urbain durable et de plans d'action
- Transfert de savoir et transmission des connaissances aux décideurs de tous les niveaux (UE, national, régional et local)

#### Chiffres clés

- Etats impliqués : tous les Etats de l'UE, Suisse et Norvège

## ESPON 2020

### *Inspire policy making by territorial evidence*

**L'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ESPON) est un programme d'observation du territoire propre à l'UE. Il a pour but de relever des données sur le développement territorial à l'échelle internationale et ainsi d'améliorer la perceptibilité des tendances au niveau européen. Les données comparables au-delà des frontières doivent contribuer au développement durable et équilibré de l'Europe.**

Les instituts de recherche suisses peuvent participer aux projets ESPON et ont accès aux résultats et aux données qui ont aussi leur importance pour le développement territorial suisse. ESPON a créé un réseau international de développement territorial dont l'existence est garantie à long terme et qui permet de nouer de précieux contacts professionnels. La participation active de la Suisse garantit notamment que ses données entrent dans les calculs européens, ce qui autorise pour la première fois des comparaisons internationales à grande échelle pour de nombreux indicateurs

de développement territorial et assure à la Suisse un rayonnement européen dans ce domaine important de la recherche internationale. ESPON 2020 se focalise en outre sur les stratégies macrorégionales. ESPON revêt une fonction importante notamment en lien avec l'EUSALP.

L'une des priorités d'ESPON 2020 consiste à poursuivre la collecte de données par les sciences appliquées, selon le principe de son prédécesseur ESPON 2013. Il est également prévu d'améliorer la diffusion des données obtenues ainsi que les instruments de collecte des données et d'analyse territoriale.

La participation des partenaires suisses aux projets ESPON est financée par le biais d'un fonds alimenté par la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande.

[www.espon.eu](http://www.espon.eu)

#### Point de contact

Office fédéral du développement territorial (ARE)  
Section Bases  
CH-3003 Berne  
[interreg@are.admin.ch](mailto:interreg@are.admin.ch)



#### Priorités

- Génération de données territoriales comparables à l'échelle européenne
- Suivi des stratégies macrorégionales
- Développement de nouveaux instruments pour l'analyse territoriale

#### Chiffres clés

- Etats impliqués : tous les Etats de l'UE, Suisse, Liechtenstein, Islande et Norvège

# EUSALP

## Stratégie macrorégionale pour la région alpine

Les stratégies macrorégionales sont des instruments de la politique de cohésion et structurelle de l'UE qui portent sur les défis auxquels sont confrontées de grandes régions géographiques, afin de contribuer à leur cohésion économique, sociale et territoriale. La Stratégie macrorégionale pour la région alpine EUSALP est élaborée depuis fin 2013.

L'espace alpin est une région importante d'Europe, en raison non seulement de son poids économique, mais aussi de son patrimoine naturel et culturel. Du fait de phénomènes économiques, géographiques et sociaux comparables, les régions et les Etats alpins sont souvent confrontés à des défis analogues, par exemple en matière de promotion économique, de changements climatiques ou d'énergie et de transports. Avec l'EUSALP, il est prévu de définir des priorités et des champs d'action d'ordre supérieur qui contribuent à renforcer les coopérations dans l'espace alpin, ce qui permettra d'aborder les défis de façon coordonnée et de mieux exploiter le potentiel existant.

En Suisse, tant la Confédération que les cantons sont impliqués dans l'EUSALP. Les cantons sont représentés par la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA), la Confédération par l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Des projets qui contribuent aux objectifs de l'EUSALP peuvent être soutenus dans le cadre de programmes de soutien existants tels que le programme Espace alpin. Les stratégies macrorégionales comme l'EUSALP ne créent ni nouveaux fonds publics, ni nouvelles lois. Leur but est de rendre les outils existants plus ciblés et plus efficaces.

[www.alpine-region.eu](http://www.alpine-region.eu)

### Point de contact

Office fédéral du développement territorial (ARE)  
Affaires internationales  
CH-3003 Berne  
[eusalp@are.admin.ch](mailto:eusalp@are.admin.ch)



### Priorités

- Promotion de la croissance durable et innovante : de la théorie à la pratique, des centres de recherche vers les entreprises
- Connectivité pour tout le monde : développement équilibré à travers des schémas de mobilité, des systèmes de transport, des services de communication et des infrastructures respectueux de l'environnement
- Garantie d'un développement durable : protéger le patrimoine alpin et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et culturelles

## Interreg V A France-Italie Alcotra

Le programme France-Italie Alcotra couvre la totalité de la frontière alpine entre ces deux pays, et concerne deux régions françaises et trois régions italiennes. La Suisse n'est pas directement partenaire de ce programme, mais peut participer aux projets franco-italiens en tant que « pays tiers ».

La majorité des projets du programme Alcotra auxquels la Suisse participe s'inscrit au sein du territoire trinational de l'Espace Mont-Blanc. L'aire de coopération de ce territoire réunit le canton du Valais, les départements français de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi que la région autonome Vallée d'Aoste. Les objectifs principaux du programme Alcotra 2014-2020 sont de maintenir les populations de montagne dans leur lieu d'habitat, de valoriser les ressources naturelles et culturelles, et d'encourager la compétitivité et l'innovation.

Les partenaires suisses, qui désirent participer à des projets du programme pourront bénéficier de fonds cantonaux et fédéraux dans le cadre de la Nouvelle politique régionale, dans la mesure où une convention-programme entre la Confédération et le canton le prévoit.

[www.interreg-alcotra.org](http://www.interreg-alcotra.org)

### Point de contact

Canton du Valais  
Service du développement économique  
CH-1951 Sion  
[sde@admin.vs.ch](mailto:sde@admin.vs.ch)



# INTERACT

## *Sharing Expertise*

**INTERACT soutient la mise en œuvre des programmes CTE. Ses services sont à la disposition gratuite des programmes. Les programmes avec participation suisse sont suivis par différents points de contact INTERACT.**

Au niveau européen, INTERACT est responsable de la gestion d'une plate-forme d'information et d'un système de connaissances au sujet de la mise en œuvre de la CTE, ce qui inclut notamment de la documentation, des ateliers et des réseaux, entre autres dans les domaines suivants : gestion des programmes, communication, gestion des finances, gestion du savoir et échange de bonnes pratiques. Il est également prévu que des expériences tirées des programmes CTE influent sur les programmes régionaux (non internationaux) de la politique régionale de l'UE, les programmes dits « mainstream ». INTERACT a également pour objectif d'unifier les procédures et d'améliorer les contrôles financiers au sein de la CTE.

Son offre s'adresse en premier lieu aux responsables de programmes CTE. Mais INTERACT soutient tous les acteurs impliqués dans l'exécution, donc les autorités de gestion, les centres de réseau, les secrétariats conjoints (SC), les comités de suivi et de pilotage ainsi que les autorités de surveillance et de contrôle.

La Suisse participe au programme INTERACT en qualité de membre à part entière. Sa participation est placée sous la responsabilité du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui siège au comité de suivi et verse une contribution annuelle dans le cadre de la NPR.

[www.interact-eu.net](http://www.interact-eu.net)

---

### Point de contact

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)  
Politique régionale et d'organisation  
du territoire  
CH-3003 Berne  
[interact@interreg.ch](mailto:interact@interreg.ch)

---

## regiosuisse

### *Générer des connaissances, les relier et les rendre utilisables*

**regiosuisse est le Centre national du réseau de développement régional. Il a été lancé début 2008 par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) comme mesure d'accompagnement de la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR).**

La tâche principale de regiosuisse est de mettre en place un système de gestion des connaissances sur la NPR et sur le développement régional, pour apporter un soutien pratique aux personnes actives dans ce domaine et les motiver à s'intéresser à poursuivre leur apprentissage et à faire preuve de créativité et d'esprit d'innovation.

regiosuisse génère des connaissances sur la NPR et sur le développement régional en Suisse, les développe en collaboration avec les acteurs du développement régional et les met à la disposition d'un large public. En tant que centre du réseau, regiosuisse encourage la col-

laboration des personnes qui s'engagent en faveur du développement régional, y compris de la Coopération territoriale européenne, et les incite à partager leurs connaissances et leurs expériences : un facteur de succès important pour l'innovation et la compétitivité dans les régions.

Les prestations et les offres de regiosuisse fournissent de multiples possibilités de s'approprier et d'échanger des connaissances en lien avec la NPR, la Coopération territoriale européenne et le développement régional. A côté du site Internet qui constitue son élément central, l'offre comprend des manifestations de formation continue et de réseautage ainsi que différentes bases de données qui permettent un accès rapide aux informations.

[www.regiosuisse.ch](http://www.regiosuisse.ch)

---

### Contact

regiosuisse – Centre du réseau  
de développement régional  
[info@regiosuisse.ch](mailto:info@regiosuisse.ch)

**regiosuisse**

---

## Contacts suisses pour la coopération transfrontalière

### Programmes transfrontaliers

#### Interreg V A France-Suisse

Coordination régionale Interreg  
arcjurassien.ch  
Rue de la Paix 13  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds  
T. +41 32 889 76 19  
france-suisse@interreg.ch  
www.interreg-francesuisse.org

#### Interreg V A Italie-Suisse

Coordinazione regionale Interreg  
Viale S. Franscini 17  
CH-6501 Bellinzona  
T. +41 91 814 35 45  
italia-svizzera@interreg.ch  
www.interreg-italiasvizzera.it

#### Interreg V A Rhin supérieur

REGIO BASILIENSIS  
Freie Strasse 84  
CH-4010 Bâle  
T. +41 61 915 15 15  
oberrhein@interreg.ch  
www.interreg-rhin-sup.eu

#### Interreg V A Alpes rhénanes–Lac de Constance– Haut-Rhin

Netzwerkstelle Ostschweiz  
Regierungsgebäude  
CH-9001 St-Gall  
T. +41 58 229 64 65  
abh@interreg.ch  
www.interreg.org

### Stratégie et programmes transnationaux

#### Interreg V B Espace alpin

Office fédéral du développement  
territorial (ARE)  
Affaires internationales  
CH-3003 Berne  
T. +41 58 462 40 78  
interreg@are.admin.ch  
www.alpine-space.eu

#### Interreg V B Europe du Nord-Ouest

Office fédéral du développement  
territorial (ARE)  
Affaires internationales  
CH-3003 Berne  
T. +41 58 462 40 78  
interreg@are.admin.ch  
www.nweurope.eu

#### EUSALP

Office fédéral du développement  
territorial (ARE)  
Affaires internationales  
CH-3003 Berne  
T. +41 58 462 06 25  
eusalp@are.admin.ch  
www.alpine-region.eu

### Echanges interrégionaux

#### Interreg Europe

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)  
Politique régionale et d'organisation du  
territoire  
CH-3003 Berne  
T. +41 58 462 28 73  
interreurope@interreg.ch  
www.interreurope.eu

#### ESPO

Office fédéral du développement  
territorial (ARE)  
Section Bases  
CH-3003 Berne  
T. +41 58 462 40 73  
interreg@are.admin.ch  
www.espon.eu

#### URBACT

Office fédéral du développement  
territorial (ARE)  
Affaires internationales  
CH-3003 Berne  
T. +41 58 462 40 78  
interreg@are.admin.ch  
www.urbact.eu

### Réseaux d'échanges

#### regiosuisse – Centre du réseau de développement régional

info@regiosuisse.ch  
www.regiosuisse.ch

#### INTERACT

Secrétariat d'Etat à l'économie  
(SECO)  
Politique régionale et d'organisation  
du territoire  
CH-3003 Berne  
T. +41 58 462 28 73  
interact@interreg.ch  
www.interact-eu.net

### Coopération transfrontalière au niveau fédéral

#### Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Politique régionale et d'organisation  
du territoire  
CH-3003 Berne

#### Office fédéral du développement territorial (ARE)

Affaires internationales  
CH-3003 Berne

#### Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Direction politique  
Division Europe, Asie centrale,  
Conseil de l'Europe, OSCE (DEACO)  
Coopération transfrontalière  
Palais fédéral ouest  
CH-3003 Berne



Déjà paru

(2010): Interreg IV et la Suisse  
Des échanges gagnants

Distribution et téléchargement:  
www.interreg.ch



(2011): Interreg B – Saisir les opportunités  
Une valeur ajoutée pour la Suisse  
et pour l'Europe

Distribution et téléchargement:  
www.interreg.ch